RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION N°FranceAgriMer/MF/2025/11-11

Le directeur général de FranceAgriMer,

vu la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture ;

vu le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L. 611-1-1 ;

vu le courrier de Madame Annie GENEVARD Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, adressé par mail le 07 novembre 2025 au Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Résumé :

La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture a prévu la mise en place de conférences de la souveraineté alimentaire, réunissant les représentants des filières siégeant dans les conseils spécialisés mentionnés à l'article L. 621-5 du code rural et de la pêche maritime et des organisations interprofessionnelles reconnues mentionnées à l'article L. 632-1 du même code. Dans ce cadre, six groupes sectoriels nationaux ont été identifiés – grandes cultures, fruits et légumes, viandes blanches, ruminants, viticulture, productions végétales spécialisées – chacun piloté par un référent désigné. La Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire a sollicité FranceAgriMer pour nommer par décision les membres de ces groupes sectoriels sur la base de ses propositions.

Décide :

Article 1er : sont nommés dans le groupe sectoriel Productions Végétales Spéciales

En qualité de référent

M. Arnaud MONTEBOURG

En qualité de membres

M. Alain AUBANEL
M. Max BAUER
M. Laurent BIZOT
M. Bertrand DECOCK
M. Didier DORIN
M. Patrice FERRANT
M. Philippe GALLOIS
M. Pierre-Philippe GARRY
M. Jean-Marc GIROUX
M. Sébastien HOLTZMANN

M. Bernard INGWILLER
M. Farell LEGENDRE
M. Eric LELONG
Mme Marie LEVAUX
Mme Marie-Benoît MAGRINI
M. Allan MAIGNANT
Mme Emmanuelle MARVIE
M. Philippe MASSÉ
Mme Margot MEGIS
M. Michel MENEUVRIER
M. Mikael MERCIER
M. Jean-Loïc METAYER
Mme Catherine MICHEL
M. Florent MOREAU
M. Olivier NASLE
M. Jean QUAAK
M. Emmanuel REA
M. Arnaud RONSIN
M. Clément URION

Article 2 :

La présente décision entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

Fait à Montreuil, le 28 novembre 2025

Le directeur général de FranceAgriMer

Martin GUTTON